

Cadre de la mesure du rendement, des stratégies d'évaluation et de gestion des risques, et des activités d'audit

Septembre 2024

INNOVATION

Fondation canadienne
pour l'innovation

Canada Foundation
for Innovation



Table des matières

1. Contexte	2
2. Profil organisationnel	3
2.1 Mandat.....	3
2.2 Ententes de financement et accords de contribution.....	3
2.3 Objectifs nationaux et résultats escomptés	3
2.4 Principes d'équité, de diversité et d'inclusion...	4
2.5 Valeurs.....	5
2.6 Infrastructure de recherche.....	5
2.7 Établissements admissibles au financement de la FCI	6
2.8 Formule de financement	6
2.9 Processus d'évaluation	6
2.10 Architecture des programmes de financement.....	6
2.11 Modèle logique.....	8
2.12 Bénéficiaires et parties prenantes clés	10
3. Stratégie organisationnelle d'évaluation et de gestion des risques.....	12
3.1 Évaluation des risques et mesures d'atténuation.....	12
3.2 Activités de suivi	14
4. Cadre de mesure du rendement et stratégie d'évaluation du rendement	18
4.1 Méthode	18
4.2 Cadre de mesure du rendement.....	18
4.3 Stratégie d'évaluation du rendement	19
Annexe 1 : Ententes de financement et accords de contribution avec le gouvernement du Canada	20
Annexe 2 : Cadre de mesure du rendement	21

À propos de la Fondation canadienne pour l'innovation

Avec son mandat audacieux et sa vision stratégique, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) donne aux chercheurs et chercheuses les moyens d'être des leaders mondiaux dans leur domaine et de répondre aux grands enjeux de société.

La FCI contribue au financement d'outils, d'équipements et de laboratoires à la fine pointe de la technologie. Cette infrastructure est nécessaire à la recherche fondamentale et permet de relever des missions de recherche qui transcendent les disciplines et unissent tous les secteurs.

Les infrastructures de recherche financées par la FCI favorisent la mobilisation des connaissances, stimulent l'innovation et la commercialisation et offrent un milieu exceptionnel pour assurer la formation de la nouvelle génération.

Avec tout le respect dû au peuple algonquin anichinabé, nous, à la Fondation canadienne pour l'innovation, reconnaissons que notre siège social est situé sur son territoire traditionnel non cédé.

55, rue Metcalfe, bureau 1100 Ottawa
ON K1P 6L5 Téléphone : 613 947-6496
Courriel : info@innovation.ca

© Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), 2024

Ce rapport doit être cité comme suit : Cadre de la mesure du rendement, des stratégies d'évaluation et de gestion des risques, et des activités d'audit de la Fondation canadienne pour l'innovation, 2024

1. Contexte

Depuis sa mise en place en 2008, le Cadre de la mesure du rendement, des stratégies d'évaluation et de gestion des risques, et des activités d'audit (précédemment connu en tant que Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et d'audit) de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a aidé l'organisme à gérer les risques et à assurer le suivi et l'évaluation de son rendement par rapport aux objectifs et aux résultats escomptés.

Il couvre l'ensemble des activités de la FCI et comprend :

- Un [profil organisationnel](#);
- Une [stratégie organisationnelle d'évaluation et de gestion des risques](#);
- Un [cadre de mesure du rendement et une stratégie d'évaluation du rendement](#) (y compris un plan pour continuellement effectuer la collecte d'informations relatives au rendement de la FCI et les communiquer).

Par souci d'amélioration continue, la FCI a revu et mis à jour le Cadre de la mesure du rendement, des stratégies d'évaluation et de gestion des risques, et des activités d'audit en 2024 en tenant compte des développements suivants :

- L'achèvement, en 2023, de l'audit interne des activités de suivi des risques par rapport aux établissements et aux projets financés;
- L'adoption d'un nouveau plan stratégique pour 2023-2028;
- Le lancement du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques en 2021;
- Le lancement du Fonds du Nord en 2024.

La mise à jour a porté sur les points suivants :

- Le modèle logique de la FCI;
- La stratégie organisationnelle d'évaluation et de gestion des risques;
- Le cadre de mesure du rendement et la stratégie d'évaluation connexe.

Comme la révision du Cadre de la mesure du rendement, des stratégies d'évaluation et de gestion des risques, et des activités d'audit vise à s'assurer que les activités de la FCI et les exigences en matière de collecte d'informations demeurent appropriées et pertinentes, et que les renseignements qui en résultent peuvent servir à des fins de mesure du rendement, de gestion, de reddition de comptes et de communication, ce cadre continuera de faire l'objet d'une mise à jour en fonction des besoins.

Le Cadre de la mesure du rendement, des stratégies d'évaluation et de gestion des risques, et des activités d'audit 2024 remplace celui qui a été approuvé en mars 2020 par le conseil d'administration de la FCI.

2. Profil organisationnel

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a été créée en 1997 pour apporter aux chercheurs et aux chercheuses les installations et les équipements qui leur sont nécessaires pour pouvoir mener des travaux de recherche de pointe. Le soutien continu du gouvernement du Canada a non seulement permis à la FCI d'ajuster l'architecture de ses programmes de financement au même rythme que les besoins évolutifs en matière d'infrastructure de recherche des établissements du Canada, mais a également permis de générer des avantages socioéconomiques, environnementaux et en matière de santé pour la population canadienne.

Dans son [budget de 2018](#), le gouvernement du Canada a proposé de rendre permanent et continu le financement de la FCI pour la somme maximale de 462 millions de dollars par année à partir de 2023-2024. Dans le [budget fédéral de 2021](#), il a annoncé un investissement de 500 millions de dollars pour lancer le Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques dans le cadre de la [Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada](#).

2.1 Mandat

Le mandat de la FCI consiste à verser des contributions financières aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche et aux établissements de recherche à but non lucratif pour leur permettre d'acquérir de l'infrastructure de recherche et ainsi d'accroître leur capacité à mener des activités de recherche de grande qualité.

2.2 Ententes de financement et accords de contribution

La FCI est régie par deux ententes de financement et quatre accords de contribution conclus avec le gouvernement du Canada, représenté par le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada et le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie (voir l'[annexe 1 : ententes de financement et accords de contribution avec le gouvernement du Canada](#)).

2.3 Objectifs nationaux et résultats escomptés

Les objectifs nationaux sont fixés par le gouvernement du Canada et doivent être atteints par la FCI, tandis que les résultats escomptés sont ceux que les établissements bénéficiaires du financement de la FCI sont censés atteindre. Les deux sont interdépendants et cohérents.

2.3.1 Objectifs nationaux

Les objectifs nationaux, tels que définis dans les ententes de financement et accords de contribution de la FCI, ont légèrement évolué depuis 1997.

Dans l'accord de contribution de 2019 en vigueur, il est stipulé que la FCI poursuit les objectifs suivants :

- a. Soutenir la croissance économique et la création d'emplois, et favoriser l'amélioration de la qualité de l'environnement et des services de soins de santé grâce à l'innovation;
- b. Renforcer la capacité du Canada de mener d'importantes activités de recherche scientifique et de développement technologique de calibre mondial;
- c. Accroître les possibilités d'emplois et celles d'effectuer de la recherche en offrant l'infrastructure de recherche nécessaire au développement de personnel hautement qualifié;
- d. Favoriser la collaboration et la formation de réseaux productifs entre les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche, les établissements de recherche à but non lucratif et le secteur privé canadiens.

Dans l'accord de contribution de 2022, il est stipulé que la FCI poursuit les objectifs suivants, conformément à la [Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada](#) :

- a. Veiller à ce que les chercheurs et chercheuses disposent de l'équipement spécialisé et des installations de recherche nécessaires pour mener des activités de recherche et de développement technologique de pointe visant d'une part, à soutenir le Canada dans le fait d'être préparé en cas de pandémie et d'autre part, à faire croître le secteur de la biofabrication et des sciences de la vie;
- b. Soutenir la formation et le perfectionnement des chercheurs, chercheuses et du personnel hautement qualifié afin de renforcer la capacité du secteur de la biofabrication et des sciences de la vie à être prêt face à d'autres pandémies;
- c. Favoriser la création de réseaux et les collaborations entre les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche, les établissements de recherche à but non lucratif et les secteurs privé et public au Canada.

2.3.2 Résultats escomptés

Dans l'accord de contribution de 2019, il est stipulé que dans l'utilisation de la somme [qui lui est versée], la FCI devrait accroître la capacité des établissements bénéficiaires à :

- a. Attirer et retenir parmi les meilleurs chercheurs et chercheuses au monde;
- b. Former la prochaine génération de recherche;
- c. Permettre aux chercheurs et chercheuses d'entreprendre des activités de recherche et de développement technologique de calibre mondial donnant lieu à des retombées socioéconomiques et environnementales pour le Canada;
- d. Appuyer l'innovation et la commercialisation dans le secteur privé.

Dans l'accord de contribution de 2022, il est stipulé que dans l'utilisation de la somme [qui lui est versée] et conformément à la *Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada*, la FCI devrait accroître la capacité des établissements bénéficiaires à :

- a. Entreprendre des activités de recherche de calibre mondial afin de renforcer la capacité nationale du Canada à fournir des vaccins, des produits thérapeutiques et des diagnostics, et ce, de manière à soutenir le fait que notre pays puisse être prêt et puisse réagir en cas de pandémie et de diverses menaces sanitaires émergentes;
- b. Former, attirer et maintenir en poste des chercheurs, chercheuses et du personnel hautement qualifié dans le secteur de la biofabrication et des sciences de la vie;
- c. Renforcer les réseaux et les collaborations entre les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche, les établissements de recherche à but non lucratif et les secteurs privé et public au Canada dans les domaines de la biofabrication et des sciences de la vie;
- d. Accélérer le transfert des connaissances afin de favoriser l'innovation et la commercialisation par le secteur privé dans le domaine de la biofabrication et des sciences de la vie;
- e. Mener des activités de recherche qui se traduisent par des avantages socioéconomiques et en matière de santé dans les domaines de la biofabrication et des sciences de la vie au profit de la population canadienne.

2.4 Principes d'équité, de diversité et d'inclusion

Dans l'ensemble de ses activités, la FCI reconnaît qu'un large éventail de perspectives, de compétences et d'expériences contribue à rehausser le niveau d'excellence en recherche. C'est pourquoi elle s'engage à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

Équité : La FCI aspire à ce que tous les établissements admissibles puissent avoir accès à ses programmes de financement et à l'infrastructure de recherche qu'elle finance au moyen de procédures bien établies, justes et impartiales.

Diversité : La FCI accorde de l'importance aux caractéristiques qui permettent aux chercheurs, chercheuses et aux établissements de réussir, quel que soit leur parcours ou leur provenance. Cela comprend notamment :

- Les attributs personnels : le genre, la langue, la culture et l'étape à laquelle une personne est rendue dans sa carrière;
- Des particularités propres à un établissement : sa taille, son emplacement et la catégorie à laquelle il appartient; ainsi que
- Les propriétés qui se rapportent à chaque discipline et à l'ensemble du spectre de la recherche, fondamentale ou appliquée.

Inclusion : La FCI encourage une culture de collaboration et de partenariat, ce qui comprend de faire participer et de s'engager auprès de divers groupes de personnes, établissements et dans de nombreux domaines de recherche afin de maximiser le potentiel de l'écosystème de la recherche du Canada.

La FCI croit que favoriser une culture équitable, diversifiée et inclusive est la responsabilité de l'ensemble de l'écosystème de la recherche, y compris des bailleurs de fonds, des établissements, des chercheurs, des experts et des évaluateurs.

2.5 Valeurs

La FCI s'efforce de respecter les principes suivants :

Responsabilisation	Collaboration	Innovation
À l'externe		
La FCI agit de manière transparente et responsable en évaluant et communiquant les retombées de ses activités et investissements.	La FCI est axée sur la clientèle en offrant des services efficaces et efficients, et en consultant activement ses parties prenantes.	La FCI croit à l'avenir prometteur de la communauté de la recherche du Canada. Ses investissements permettent aux chercheurs et chercheuses de voir grand et de produire de profondes retombées transformatrices.
À l'interne		
La FCI fait preuve d'objectivité en assurant l'intégrité et l'autonomie de ses processus et décisions.	La FCI favorise le travail d'équipe en encourageant la diversité d'opinions et en comptant sur les compétences et connaissances de tout son personnel.	Le personnel de la FCI apporte dans le milieu du travail de nouvelles idées qui favorisent l'excellence et la créativité.

2.6 Infrastructure de recherche

L'infrastructure financée par la FCI comprend l'équipement, les laboratoires, les bases de données et les installations de pointe nécessaires pour mener des projets de recherche. Cette infrastructure favorise la collaboration entre le milieu universitaire et les secteurs public, privé et à but non lucratif dans diverses disciplines. Les retombées de l'infrastructure sont durables, procurant aux établissements une capacité de recherche à long terme.

2.7 Établissements admissibles au financement de la FCI

Pour participer à l'un des concours de financement de la FCI, un établissement doit d'abord être admissible à soumettre une demande de financement et à recevoir et gérer une contribution financière.

Les types d'établissements qui peuvent être admissibles sont :

- Les universités;
- Les collèges;
- Les hôpitaux de recherche;
- Les instituts de recherche;
- Les établissements de recherche à but non lucratif qui exercent leurs activités principalement au Canada.

Pour être admissible, un établissement doit :

- Être situé au Canada;
- Être engagé dans la recherche et la formation en recherche;
- Démontrer sa capacité à mener et à soutenir des travaux de recherche en satisfaisant aux exigences énoncées dans la section 3.1.1 Conditions d'admissibilité : universités, collèges, hôpitaux de recherche et instituts de recherche ou 3.1.2 Conditions d'admissibilité : établissements de recherche à but non lucratif du [Guide des politiques et des programmes](#) de la FCI.

2.8 Formule de financement

Habituellement, la FCI finance jusqu'à 40 % des coûts d'un projet d'infrastructure de recherche. Cependant, dans le cadre du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques et du Fonds des initiatives scientifiques majeures elle peut financer un maximum de 60 % des coûts d'un projet et dans le cadre du Fonds du Nord, 50 %. Ce financement sert à mobiliser les sommes manquantes auprès de partenaires des secteurs public, privé et à but non lucratif. Ses programmes de financement pluriannuels permettent aux établissements de procéder à une planification de recherche stratégique à long terme.

En plus de financer les infrastructures de recherche, la FCI couvre une partie des coûts d'exploitation et de maintenance des infrastructures qu'elle finance par l'entremise du Fonds d'exploitation des infrastructures.

2.9 Processus d'évaluation

Toutes les propositions soumises à la FCI font l'objet d'une [évaluation du mérite](#) indépendante et formelle:

- Dans le cas des programmes de financement administrés sous la forme de concours, le processus d'évaluation déterminera la mesure dans laquelle une proposition satisfait aux normes par rapport aux autres propositions soumises;
- Dans le cas d'un programme de financement tel que le Fonds des leaders John-R.-Evans, qui repose sur des versements, le processus d'évaluation déterminera la mesure dans laquelle une proposition satisfait à chacun des critères, relativement aux normes d'excellence de la FCI.

Le conseil d'administration de la FCI prend les décisions de financement définitives en se basant sur les recommandations des évaluatrices et des évaluateurs.

2.10 Architecture des programmes de financement

L'architecture des programmes de financement de la FCI aide l'organisation à remplir son mandat en répondant aux besoins actuels, futurs et évolutifs des établissements de recherche canadiens et de leurs chercheurs et chercheuses. La FCI finance tous les domaines de recherche et, comme elle traite

directement avec les établissements plutôt qu'avec les chercheurs ou chercheuses, cela permet aux établissements d'harmoniser leurs demandes de financement aux objectifs de leur propre plan de recherche stratégique.

2.10.1 Fonds d'exploitation des infrastructures

L'objectif de ce programme de financement est de couvrir une partie des coûts d'exploitation et de maintenance de l'infrastructure de recherche financée par la FCI, dans le but d'assurer son utilisation optimale. Les montants alloués aux établissements s'élèvent à 30 % de la contribution financière de la FCI à un projet admissible.

2.10.2 Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques

L'objectif de ce programme de financement est de répondre aux besoins en infrastructure des établissements postsecondaires et des hôpitaux de recherche en leur fournissant des outils haute performance, des espaces de recherche novateurs et des installations de bioconfinement pour mener des travaux de recherche en sciences biologiques.

Ce soutien financier devrait appuyer la *Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada* en renforçant la capacité de recherche de l'écosystème canadien de la biofabrication et des sciences de la vie. La FCI a tenu deux concours dans le cadre de ce fonds :

1. Le Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – Installations de bioconfinement et installations pour gros animaux;
2. Le Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – En partenariat avec l'étape 2 du Fonds de recherche biomédicale du Canada.

2.10.3 Fonds d'innovation

L'objectif de ce programme de financement est de soutenir un large éventail de programmes de recherche ou de développement technologique dans tous les domaines : sciences naturelles et génie, santé, sciences sociales, humaines et arts, ainsi que dans des activités de recherche interdisciplinaire. Les projets financés par le Fonds d'innovation permettront au Canada de demeurer à l'avant-garde de l'exploration du savoir et de la production de connaissances, tout en générant d'importantes retombées socioéconomiques, environnementales et en matière de santé afin d'apporter des solutions aux défis mondiaux. Ces concours ont lieu à intervalles réguliers de 24 ou 30 mois.

2.10.4 Fonds des collèges

L'objectif de ce programme de financement est de financer des projets qui renforcent la capacité des collèges canadiens à faire de la recherche appliquée ou du développement technologique et à favoriser des partenariats dont découleront des produits, processus ou services qui répondent aux besoins sociaux, commerciaux, environnementaux et en matière de santé d'un secteur industriel ou d'une collectivité du Canada. Ces concours ont lieu chaque année.

2.10.5 Fonds des initiatives scientifiques majeures

L'objectif de ce programme de financement est de contribuer aux besoins continus d'exploitation et de maintenance des installations de recherche d'importance nationale. Il promeut l'administration responsable de ces installations en veillant à ce qu'elles adoptent les meilleures pratiques en matière de gestion et de gouvernance.

2.10.6 Fonds des leaders John-R.-Evans

Ce programme de financement est un outil d'investissement stratégique essentiel, conçu pour apporter du soutien cohérent en continu de manière à aider les universités à recruter et à maintenir en poste parmi les meilleurs chercheurs et chercheuses d'aujourd'hui et de demain.

Ce programme de financement, fondé sur une enveloppe allouée aux établissements admissibles, comprend cinq volets de financement distincts : un volet non affilié et quatre volets menés en partenariat avec d'autres organismes. Dans le cas des volets menés en partenariat, la FCI reçoit les propositions en fonction des calendriers établis par les organismes partenaires. Dans le cas du volet non affilié, la FCI reçoit les propositions trois fois par année.

2.10.7 Fonds des occasions exceptionnelles

Ce programme de financement est conçu pour les rares cas où les délais du processus habituel de prise de décisions d'un concours national pourraient compromettre une occasion de recherche exceptionnelle.

2.10.8 Fonds du Nord

L'objectif de ce programme de financement est de donner aux établissements et aux organismes du Nord du Canada admissibles les moyens financiers nécessaires pour acquérir des infrastructures de recherche leur permettant de mener des projets de recherche répondant aux priorités de leurs régions et de leurs collectivités. Ces projets de recherche seront conçus, montés, dirigés et gérés par des établissements, des chercheurs, des chercheuses et des collectivités du Nord.

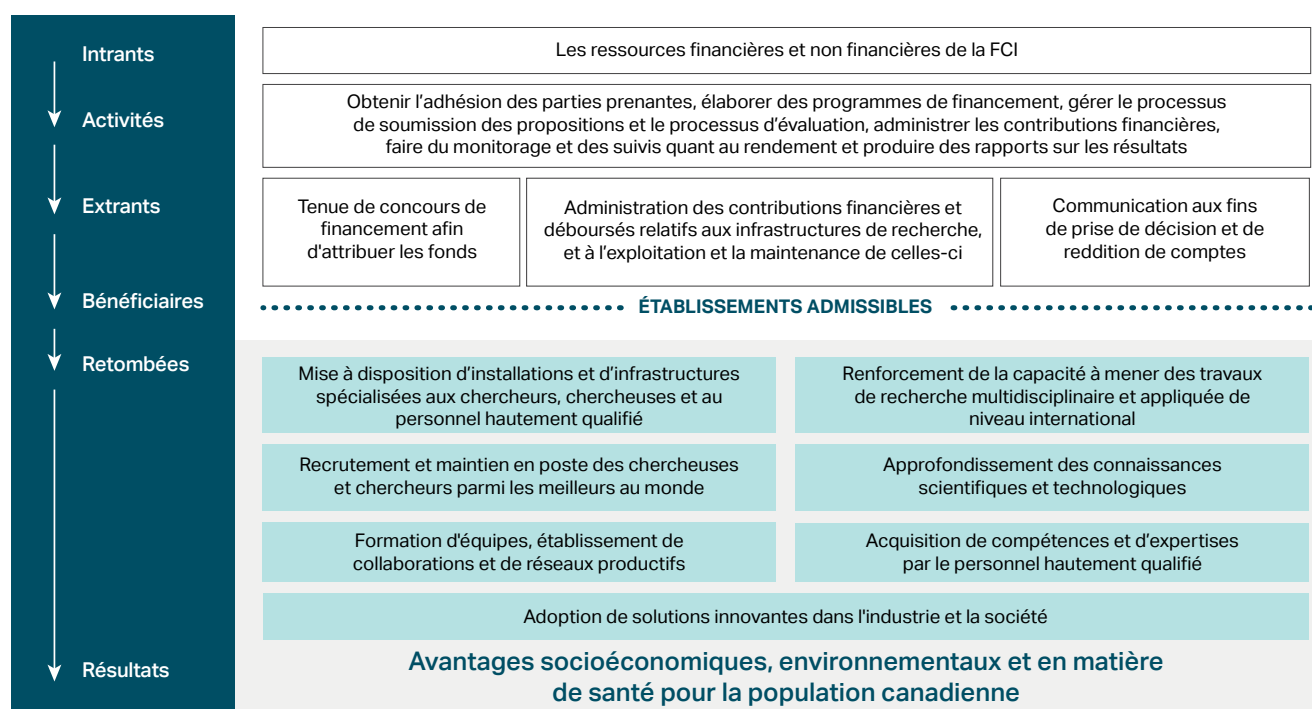
[Découvrez-en plus sur les possibilités de financement de la FCI.](#)

2.11 Modèle logique

Le modèle logique de la FCI établit les relations entre les intrants, les activités et les extrants de l'organisation, ainsi que les retombées et les résultats réalisés par les établissements bénéficiaires grâce au financement de l'infrastructure de recherche (figure 1). C'est grâce à ces intrants, activités et extrants que la FCI permet aux établissements admissibles de progresser vers l'atteinte des résultats escomptés et que la FCI elle-même atteint ses objectifs.

Tous les objectifs et résultats escomptés dans le modèle logique ne sont pas énumérés explicitement, car nombre d'entre eux sont interdépendants et se chevauchent. Cela a donc plus de sens de traiter certains de ceux-ci sous un énoncé plus général. Le modèle logique ne fait pas non plus état d'importantes considérations telles que les influences et les risques externes, à savoir la disponibilité – ou non – du financement (c'est-à-dire le financement qu'apportent des partenaires financiers en complément de celui de la FCI) et le niveau d'excellence des propositions soumises (voir la [section 3 : Stratégie organisationnelle d'évaluation et de gestion des risques](#)).

Figure 1 : Modèle logique de la Fondation canadienne pour l'innovation



2.11.1 Intrants, activités et extrants

Les intrants sont les ressources, financières ou non, utilisées par la FCI pour accroître les capacités des établissements admissibles à mener des travaux de recherche de grande qualité.

Les principales activités de la FCI sont la conception et la tenue de concours et le suivi des projets financés.

Les extrants sont produits par les activités. Il s'agit d'attribuer des fonds par le biais de programmes de financement, la gestion des contributions financières et des versements, ainsi que la communication d'informations en vue de la prise de décision et de la reddition de comptes. Tous ces éléments relèvent directement de la FCI.

2.11.2 Retombées

La recherche novatrice découlant de la rencontre de grands esprits et d'une infrastructure de calibre mondial, donne naissance à un écosystème dynamique, qui produit des connaissances et permet des découvertes lesquelles, à leur tour, génèrent des avantages socioéconomiques, environnementaux et en matière de santé pour la population canadienne.

Les résultats peuvent comprendre :

- **La mise à disposition d'installations et infrastructures spécialisées aux chercheurs, chercheuses et au personnel hautement qualifié** – L'infrastructure de recherche permet aux chercheurs et chercheuses ainsi qu'au personnel hautement qualifié de faire des découvertes et d'inventer, de nouvelles technologies, de nouveaux vaccins et de nouveaux procédés industriels par exemple;
- **Le renforcement de la capacité à mener des activités de recherche multidisciplinaire et appliquée de calibre mondial** – L'infrastructure de recherche, de même que la planification de son utilisation optimale, enrichit le milieu de la formation des établissements admissibles et renforce leur capacité à être concurrentiels à l'échelle mondiale dans le domaine de la recherche et du développement technologique;

- **Le recrutement et maintien en poste des chercheuses et chercheurs parmi les meilleurs au monde** – L’infrastructure de recherche permet aux établissements admissibles d’attirer et de retenir des chercheuses et chercheurs très productifs qui jouissent d’une grande renommée dans leurs domaines respectifs;
- **L’approfondissement des connaissances scientifiques et technologiques** – L’infrastructure de recherche amène les équipes de recherche à se grouper pour produire, recueillir, analyser et interpréter des données qui font progresser les connaissances scientifiques et technologiques, permettent d’effectuer de nouvelles découvertes et d’établir de nouveaux paradigmes;
- **La formation d’équipes, l’établissement de collaborations et de réseaux productifs** – L’infrastructure de recherche permet à des communautés multidisciplinaires et multisectorielles d’utilisateurs et d’utilisatrices de se réunir, de créer des réseaux et de renforcer la collaboration;
- **L’acquisition de compétences et d’expertises par le personnel hautement qualifié** – L’infrastructure de recherche permet aux étudiants, aux stagiaires postdoctoraux, aux autres stagiaires et au personnel technique de développer leurs habiletés dans un milieu de recherche de calibre mondial et d’acquérir des connaissances au contact des meilleurs chercheurs et chercheuses dans leurs domaines;
- **L’adoption de solutions innovantes dans les entreprises et la société** – L’infrastructure de recherche contribue à l’intégration et l’application de nouvelles connaissances permettant l’adoption de politiques, de pratiques, de produits et de services innovants.

2.12 Bénéficiaires et parties prenantes clés

La FCI compte un certain nombre de bénéficiaires et de parties prenantes.

2.12.1 Bénéficiaires

Les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche, les instituts de recherche et les établissements de recherche à but non lucratif du Canada – Les projets d’infrastructure de recherche financés par la FCI sont sous la responsabilité des établissements. Ce financement les aide à mener des projets de recherche et de développement technologique de calibre mondial qui s’avèrent avantageux pour la population canadienne.

2.12.2 Parties prenantes

Les chercheurs et chercheuses – L’accès à une infrastructure de pointe permet aux chercheurs et chercheuses de mener des travaux de recherche d’avant-garde, d’attirer et de retenir parmi les meilleurs dans les établissements canadiens, ainsi que de promouvoir des collaborations et des réseaux de recherche productifs.

Le personnel hautement qualifié (stagiaires postdoctoraux, étudiantes et étudiants des cycles supérieurs ou du premier cycle et personnel technique ou professionnel) – Les infrastructures financées par la FCI offrent aux établissements la possibilité de former du personnel hautement qualifié dans un environnement à la pointe de la technologie avec des chercheurs et chercheuses de calibre mondial. Le financement de la FCI permet également aux établissements admissibles d’attirer et de retenir du personnel technique dédié à l’exploitation et à la maintenance de l’infrastructure de recherche.

Les gouvernements et organismes de financement de la recherche – La FCI tient un rôle clé dans le portefeuille des sciences et de l’innovation, aidant le gouvernement du Canada à atteindre ses objectifs. En plus de travailler avec le gouvernement fédéral, la FCI travaille avec les organismes fédéraux de financement de la recherche ainsi que les gouvernements provinciaux afin d’encourager et de consolider le milieu de la recherche au Canada.

Les entreprises privées et les autres organismes à but non lucratif – Ces parties prenantes sont des partenaires financiers des projets financés par la FCI. En outre, elles utilisent les connaissances découlant de ces projets. Les résultats de la recherche émanant des installations et des laboratoires financés par la FCI aident les entreprises à concevoir ou à améliorer des produits, des processus et des services et à stimuler la commercialisation.

La population canadienne – Étant donné que les programmes de financement et les opérations de l'organisation sont financés par les contribuables, la population canadienne a un intérêt dans la FCI. En effet, c'est elle qui est l'ultime bénéficiaire des résultats de la recherche.

3. Stratégie organisationnelle d'évaluation et de gestion des risques

3.1 Évaluation des risques et mesures d'atténuation

Compte tenu des changements rapides et importants qui surviennent dans les contextes de risques internes et externes (en raison d'enjeux liés au marché du travail, aux perturbations géopolitiques et à la forte inflation notamment), la FCI actualise chaque année sa stratégie d'évaluation et de gestion des risques. Cela lui permet de bien prendre en compte les changements qui sont en train de se produire et qu'elle peut anticiper en matière de risques et de leur gravité, par rapport au suivi et au rapport qu'elle en fait, en plus d'offrir une mesure de référence plus juste afin de tenir compte de cette évolution des risques.

3.1.1 Méthodologie

La FCI évalue les risques en tenant compte du contexte ou des circonstances qui pourraient nuire à l'atteinte de ses objectifs, au suivi de ses orientations stratégiques et à l'obtention des retombées décrites dans son modèle logique.

La dernière évaluation des risques s'est déroulée comme suit :

- Mise à jour de l'inventaire des risques stratégiques existants en tenant compte : a) des modifications apportées aux stratégies et aux priorités de la FCI; b) des facteurs de risque liés à la conjoncture économique et à la COVID-19; et c) des conclusions d'un atelier à l'intention des gestionnaires;
- Cueillette des points de vue de l'ensemble des administrateurs et administratrices du conseil d'administration au moyen d'entrevues et d'un sondage visant à cerner les risques;
- Évaluation de ces risques dans le cadre d'un atelier d'évaluation des risques auquel ont participé des membres de la direction de la FCI. Au cours de l'atelier, ces personnes ont mesuré la probabilité que chaque risque se produise et les effets qu'il aurait, en tenant compte de l'existence et de l'efficacité des mesures de contrôle ou des pratiques de gestion liées à ces risques. Elles ont estimé de manière anonyme la probabilité et les effets sur une échelle de cinq points.

En règle générale, la FCI confie l'évaluation formelle des principaux risques et des mesures d'atténuation connexes à une firme d'audit interne. Cet exercice est réalisé tous les trois ans, mais il a lieu plus souvent si des changements importants en matière de risques surviennent dans le contexte de la FCI. Les résultats de cette évaluation sont intégrés à son plan d'audit interne fondé sur les risques. De plus, les membres de la direction de la FCI procèdent chaque année à une évaluation **informelle** des principaux risques et des mesures d'atténuation connexes. Ceux-ci sont transmis par le biais du [plan directeur](#) produit par l'organisme chaque année.

3.1.2 Principaux risques et mesures d'atténuation

On a estimé supérieure à la moyenne la probabilité d'occurrence et les éventuels impacts de neuf risques répartis dans quatre catégories (voir les sections de 3.1.2.1 à 3.1.2.4).

3.1.2.1 Risques stratégiques

Harmonisation avec les attentes des parties prenantes : risque que la FCI ne dispose pas de la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux attentes et aux besoins changeants de ses parties prenantes.

Mesures d'atténuation :

- La FCI vérifie périodiquement si les mécanismes de financement répondent aux besoins des parties prenantes et, s'il y a lieu, apporte les mesures correctives qui conviennent;

- La FCI a des discussions fréquentes et continues avec ses parties prenantes quant aux besoins en infrastructure de recherche et aux façons de mettre à profit les avantages et les retombées des investissements de la FCI;
- La FCI entreprend des activités de sensibilisation et de communication, y compris la diffusion d'exemples de réussite et des résultats d'évaluations du rendement, afin de démontrer aux parlementaires et aux décideuses et décideurs gouvernementaux que son financement répond à la fois aux priorités du gouvernement et aux besoins du milieu de la recherche.

3.1.2.2 Risques liés au fonctionnement des établissements

Fonds de contrepartie : risque que le financement de contrepartie ne soit pas assuré ou maintenu.

Mesures d'atténuation :

- La FCI offre à ses principaux partenaires l'occasion d'exprimer leur avis au sujet de ses activités, processus et mécanismes de financement. Elle prend en compte leurs priorités dans le processus d'évaluation des propositions;
- La FCI communique aux provinces et aux territoires la valeur du 40 % de son financement ainsi que les échéanciers des concours pour les aider dans leur planification.

Capacité des établissements et santé financière : risque que les établissements ne puissent pas mettre en place de nouvelles infrastructures de recherche ou maintenir celles déjà financées par la FCI

Mesures d'atténuation :

- La FCI évalue la capacité d'un établissement à gérer les fonds qu'elle pourrait lui octroyer avant de déterminer son admissibilité à présenter une demande de financement. Tout au long du cycle de vie de chaque projet, elle utilise une approche fondée sur les risques pour déterminer l'étendue de ses activités de suivi;
- La FCI évalue les plans des établissements en matière de pérennité des infrastructures de recherche dans le cadre de son processus d'évaluation;
- La FCI organise des concours de financement à intervalles réguliers, ce qui permet aux établissements de soumettre leurs propositions à un moment optimal.

Retards dans les projets : risque de retards dans la mise en œuvre des projets.

Mesure d'atténuation :

- La FCI effectue le suivi de la mise en œuvre des projets auprès des établissements afin de remédier à tout retard éventuel.

Engagement des évaluatrices et évaluateurs : risque que la lassitude gagne les évaluateurs et les évaluatrices.

Mesures d'atténuation :

- La FCI allège la charge des évaluateurs et des évaluatrices en produisant des documents de concours clairs et concis, et en adaptant son processus d'évaluation aux risques et à la complexité de chaque projet;
- S'il y a lieu, la FCI tient des réunions de comités virtuellement;
- Lors des concours de grande ampleur, la FCI regroupe les projets similaires pour qu'ils soient évalués conjointement, ce qui lui permet de réduire au minimum le nombre total d'évaluatrices et d'évaluateurs requis;
- La FCI coordonne le travail d'évaluation avec ses principaux partenaires financiers afin de réduire le nombre de tâches effectuées en double;
- La FCI ne sollicite pas des personnes ayant récemment participé au processus d'évaluation de l'un de ses concours.

3.1.2.3 Risques liés aux technologies et à la gestion de l'information

Sécurité : risque de violation de la sécurité, de la perte des données ou qu'une entité ait accès aux données personnelles ou confidentielles de façon inappropriée.

Mesures d'atténuation :

- La FCI a conclu un partenariat pluriannuel avec une entreprise de cybersécurité qui effectue des examens, fournit des conseils, se tient au courant et met en œuvre les meilleures pratiques en matière de cybersécurité;
- La FCI a élaboré un plan officiel d'intervention en cas d'incident lié à la cybersécurité et mis à jour son plan de communication de crise;
- La FCI collabore avec le Centre canadien pour la cybersécurité afin de surveiller les menaces et de demeurer au fait des pratiques exemplaires;
- La FCI gère un programme de sensibilisation à la cybersécurité pour le personnel qui comprend des simulations d'hameçonnage régulières et une formation obligatoire.

3.1.2.4 Risques liés aux ressources humaines

Bien-être du personnel : risque que la motivation et le bien-être du personnel diminuent.

Mesures d'atténuation :

- La FCI mène périodiquement des sondages auprès de son personnel pour évaluer son niveau de satisfaction et recueillir des commentaires au sujet de l'environnement de travail et de son expérience personnelle;
- La FCI offre des horaires flexibles et un accès illimité à un « programme d'aide aux employés »;
- Les membres de la direction et le service des ressources humaines participent régulièrement à des webinaires et restent à l'affût des meilleures pratiques qui favorisent l'engagement et le bien-être du personnel.

Attraction et rétention des talents : risque que la FCI ne puisse attirer et maintenir en emploi du personnel qualifié.

Mesures d'atténuation :

- La FCI se tient au courant du marché de l'emploi et met en œuvre les bonnes pratiques adoptées par d'autres organisations;
- La FCI offre des salaires et des avantages sociaux concurrentiels;
- La FCI favorise la conciliation travail-vie personnelle et a une politique de travail hybride flexible.

Continuité des affaires : risque de perdre la mémoire organisationnelle.

Mesures d'atténuation :

- La FCI inclut des plans de continuité à ses postes clés;
- La FCI dote tous ses postes d'un profil.

3.2 Activités de suivi

Cette section décrit les activités de suivi de la FCI. Dans l'ensemble, les risques et le rendement sont évalués à partir d'une stratégie intégrée qui mesure l'atteinte des extrants et des résultats prévus (voir [la section 4 : Cadre de mesure du rendement et stratégie d'évaluation du rendement](#)), de même que la conformité des établissements avec les résultats des projets au moyen de procédures financières et opérationnelles détaillées.

3.2.1 Suivi des projets

La FCI accomplit diverses activités pour suivre les projets; elle vérifie notamment si les établissements bénéficiaires respectent les modalités et les conditions rattachées au financement.

La FCI a également adopté une approche fondée sur le risque pour faire le suivi des projets qu'elle finance. Compte tenu du fait que les risques diffèrent grandement d'un établissement ou d'un projet à un autre, la nature et la portée des activités de suivi de la FCI sont adaptées en fonction des risques auxquels sont confrontés chaque projet et chaque établissement. Ce faisant, la FCI tire profit de mécanismes qui s'avèrent plus efficaces et efficaces.

La FCI a conçu un outil de gestion et d'évaluation des risques pour mieux cerner les risques associés à chacun des projets et établir un niveau de suivi adéquat. Cet outil est composé de deux éléments : une évaluation des risques réalisée par la FCI et un résumé des activités de suivi de la FCI établies en fonction des risques associés à chaque projet.

La FCI collabore avec chaque établissement à la gestion des risques associés à leurs projets. Le point de vue d'un établissement quant à ses activités de gestion et de suivi est intégré à l'outil de gestion et d'évaluation des risques de la FCI. Cela peut influencer sur l'évaluation des risques réalisée par la FCI et sur son niveau de suivi. La FCI révisé son évaluation des risques une fois par an au cours de la mise en œuvre d'un projet. Elle modifie aussi ses activités de suivi pour tenir compte de tout changement qui pourrait menacer un projet.

3.2.2 Analyse des tendances financières

Chaque année, à l'automne, la FCI effectue une analyse annuelle des tendances financières de chaque établissement ayant des projets en cours, afin de guider son approche fondée sur le risque vis-à-vis du suivi et de l'administration des contributions financières qu'elle a versées. Elle prend en compte les tendances vis-à-vis des dépenses et des retards, ainsi que son expérience globale avec chaque établissement.

3.2.3 Approbation de modifications à l'infrastructure

Un établissement bénéficiaire doit utiliser les contributions financières de la FCI pour acquérir ou construire l'infrastructure, et assumer les coûts admissibles approuvés par la FCI conformément à leur entente de contribution financière. Il pourrait être nécessaire d'apporter des modifications à un projet d'infrastructure, auquel cas l'établissement concerné devra veiller à ce que la modification proposée soit convenable.

L'autorisation préalable de la FCI ne sera requise que si le coût d'un nouvel article est important ou si la modification proposée peut entraîner des répercussions défavorables sur le projet et ses objectifs de recherche, sans égard aux coûts. La FCI assure aussi un suivi du calendrier d'acquisition de l'infrastructure. L'établissement devra l'aviser s'il se trouve dans l'incapacité de mener à bien ou d'achever son projet, ou encore s'il nomme un nouveau ou une nouvelle responsable de projet.

3.2.4 Rapports financiers

Les rapports financiers procurent de l'information quant aux coûts, au financement et au calendrier d'acquisition de l'infrastructure de chacun des projets. La FCI examine le calendrier, puis des procédures de suivi sont mises en place si d'importants délais surviennent dans l'acquisition de l'infrastructure. La fréquence de soumission des rapports financiers dépend de la complexité des projets et des risques encourus, d'une fois tous les trois mois à tous les deux ans.

Un établissement doit décrire dans le rapport financier final de chacun de ses projets toutes les modifications apportées à l'infrastructure par rapport à la description faite dans la proposition originelle. Lorsqu'elle reçoit ce rapport, la FCI examine toutes les dépenses affectées à un projet, y compris les modifications à l'infrastructure et l'acquisition de nouveaux articles (le cas échéant), afin de s'assurer que celles-ci soient convenables.

3.2.5 Audit des contributions financières et examens financiers

La FCI analyse régulièrement les risques associés aux projets et met en place des procédures d'examen ciblées afin de s'assurer que le financement reçu par les établissements a été utilisé conformément aux conditions et aux modalités des ententes de contribution financière ainsi qu'aux politiques et aux lignes directrices qui s'appliquent.

Le degré de risque de chaque projet détermine la portée, le calendrier, la nature et l'étendue des activités d'audit. Ces dernières sont menées par des auditeurs externes ou par le personnel de la FCI. (Voir tableau ci-dessous.)

Tableau 2 : Résumé de la méthode d'audit des contributions financières de la FCI

Projets d'infrastructure
Projets dont la contribution financière de la FCI est supérieure à 10 millions de dollars
Les projets qui ont reçu une contribution financière supérieure à 10 millions de dollars font systématiquement l'objet d'un audit. Les premières activités d'audit de ces projets surviennent habituellement lorsqu'au moins la moitié des frais ont été engagés. La nécessité de mener d'autres activités d'audit est déterminée en fonction des risques associés au projet.
Projets dont la contribution financière de la FCI est inférieure ou égale à 10 millions de dollars
La nécessité de procéder à un audit est établie en fonction du niveau de risque associé au projet. Ce niveau de risque définit aussi la portée, le calendrier, la nature et l'ampleur des activités d'audit. Les projets à risque élevé font obligatoirement l'objet d'une vérification, tandis que seuls certains projets à faible risque seront sujets à ce genre d'examen financier dans une année. Cela permet à la FCI de s'assurer que l'ensemble des projets qu'elle finance sont suivis adéquatement.
Fonds d'exploitation des infrastructures
Pour chaque établissement, la FCI examine les rapports annuels produits au titre du Fonds d'exploitation des infrastructures et entreprend un suivi en cas de besoin.

3.2.6 Autres activités de suivi

Selon les risques recensés par l'outil de gestion et d'évaluation des risques pour certains projets en particulier, la FCI pourrait réaliser d'autres activités de suivi. Il peut s'agir de tenir des réunions au sujet de la mise en œuvre d'un projet, de réclamer des rapports d'étape, d'effectuer un examen de mi-parcours ou une visite spéciale, etc. Ces activités sont adaptées en fonction de chaque projet et contribuent à la bonne gestion des risques qui ont été cernés.

3.2.7 Audit interne

La fonction d'audit interne procure au conseil d'administration de la FCI (par l'intermédiaire du comité de la vérification et des finances) et aux membres de la direction de la FCI des conseils et une assurance suffisante et opportune quant à certains aspects de la gestion des risques et des mesures de contrôle et pratiques de gouvernance de l'organisme.

Un audit interne sert à :

- Analyser les risques afin de cerner les domaines de risques importants qui menacent l'organisation;
- Élaborer, de concert avec les membres de la direction, des plans d'audit interne fondé sur le risque, lesquels doivent être approuvés par le conseil d'administration de la FCI (par l'intermédiaire du comité de la vérification et des finances);
- Élaborer le mandat de chaque audit;
- Effectuer le contrôle de la qualité tout au long des activités d'audit;
- Préparer les rapports finaux d'audit interne aux fins d'approbation par le conseil d'administration de la FCI (par l'intermédiaire du comité de la vérification et des finances).

La FCI fait appel à une firme externe pour réaliser ses activités d'audit interne, elle élabore son plan d'audit interne fondé sur les risques, et elle le met régulièrement à jour. Les audits internes sont menés conformément à ce plan, approuvé par le conseil d'administration de la FCI (par l'intermédiaire du comité de la vérification et des finances).

La FCI analyse constamment les résultats des activités d'audit des contributions financières et des autres audits et examens externes, ainsi que les changements contextuels, afin de déterminer si le niveau de risque auquel elle est exposée a changé de manière importante et si des modifications aux activités d'audit interne planifiées s'imposent.

4. Cadre de mesure du rendement et stratégie d'évaluation du rendement

La mesure du rendement et son évaluation constituent des activités complémentaires qui se renforcent mutuellement. La mesure du rendement est efficace lorsqu'elle soutient le suivi continu de l'ensemble des activités organisationnelles en plus de représenter une importante source de données pour une gamme d'activités d'évaluation. D'après le [Secrétariat du Conseil du Trésor](#), une évaluation permet de mieux comprendre les raisons profondes qui expliquent l'atteinte ou non des résultats escomptés.

Le cadre de mesure du rendement et la stratégie d'évaluation du rendement de la FCI décrivent les processus de suivi et d'évaluation de son rendement par rapport aux objectifs et aux résultats escomptés. La FCI recueille, analyse et présente de l'information fiable, cohérente et opportune. Cette information démontre la pertinence de la FCI et témoigne du besoin du versement des fonds de la FCI, ainsi que de leurs retombées, aussi bien auprès du conseil d'administration, du gouvernement du Canada que de la population canadienne.

4.1 Méthode

La FCI reconnaît devoir démontrer les retombées de ses investissements pour attester la saine utilisation des fonds publics et l'atteinte de ses objectifs socioéconomiques, environnementaux et en matière de santé. Toutefois, la mesure et l'évaluation des retombées de ses investissements constituent un processus complexe. Non seulement la recherche et l'innovation posent des risques inhérents, mais en plus, les résultats et les retombées qui découlent de l'infrastructure de recherche ne sont pas toujours faciles à mesurer (problématiques liées aux délais, à l'attribution et autres). Ainsi, la FCI utilise un vaste éventail de données et d'approches d'évaluation afin d'estimer les progrès sur les plans organisationnel et sociétal.

4.2 Cadre de mesure du rendement

La mesure du rendement désigne la collecte systématique et l'analyse de renseignements et de données qui servent à faire le suivi et à évaluer les progrès de la FCI quant à l'atteinte de ses objectifs et résultats escomptés. Des indicateurs de rendement clés sont mesurés régulièrement afin de fournir à la FCI l'information qui lui servira pour sa gestion, sa formation et sa reddition de comptes, ainsi que pour mener ses activités d'évaluation.

Le cadre de mesure du rendement suit le modèle logique de l'organisation et fournit des détails quant aux principaux indicateurs de rendement et aux départements ou services sur lesquels repose la responsabilité d'effectuer la collecte des données. Ces mesures de rendement, présentées sous forme de tableau à l'[annexe 2](#), procurent des renseignements qui permettent à la FCI de réaliser ses rapports annuels des projets, ses activités de suivi, la mesure de ses résultats, ses évaluations et ses diverses études par rapport aux résultats.

La mesure du rendement se fait en continu afin de répondre aux besoins en matière d'information des membres de la direction et du personnel responsable de l'évaluation.

4.3 Stratégie d'évaluation du rendement

La FCI a tenu compte des priorités stratégiques actuelles et de ses besoins en matière d'information pour élaborer sa stratégie d'évaluation du rendement. Elle pourrait réaliser d'autres études pour répondre à de nouveaux intérêts et de nouvelles priorités. La FCI mène aussi d'autres activités de reddition de comptes qui ne sont pas décrites dans le cadre de la stratégie d'évaluation du rendement, mais qui peuvent éclairer ses études, par exemple les activités de suivi et d'audit du service des finances et les consultations menées par le service des programmes de financement. La façon dont la FCI répond à ses besoins en matière de rendement et d'informations pertinentes est décrite ci-après.

4.3.1 Évaluation

Une **évaluation** désigne l'examen systématique et objectif d'une initiative, y compris de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. Plus particulièrement, une évaluation porte sur la pertinence et l'atteinte des objectifs, l'efficacité, l'efficience et les retombées d'une initiative. Elle doit fournir des renseignements crédibles et utiles permettant, le cas échéant, de formuler des recommandations destinées à orienter le processus de prise de décision de l'organisme.

Remarque : L'**efficacité** se définit comme la mesure selon laquelle un organisme, une politique, un programme ou une initiative atteint les résultats escomptés, tandis que l'**efficience** est la mesure selon laquelle un organisme, une politique, un programme ou une initiative produit des résultats (extrants) en fonction de la quantité des ressources utilisées.

4.3.2 Méthode

La FCI entreprend périodiquement divers types d'évaluations pour soutenir l'apprentissage organisationnel, pour éclairer les décisions opérationnelles et stratégiques et pour garantir le bon usage qu'elle fait des fonds publics. Elle participe à l'évaluation de programmes conjoints ou collaboratifs tels que le Programme des chaires de recherche du Canada. Elle évalue également ses propres programmes de financement, activités et initiatives, selon ce qui est jugé utile pour la structure et l'exécution des programmes de financement.

Élaboré sur une base annuelle, le plan de performance, d'analytique et d'évaluation tient compte des priorités stratégiques actuelles et des principales exigences de la FCI en matière d'information. Le plan comprend des activités appuyant les évaluations menées par le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE) conformément à l'accord de contribution signé entre la FCI et le gouvernement du Canada. Ces évaluations comprennent : a) l'évaluation de l'organisation, et b) l'évaluation conjointe (ISDE, Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements [SPIIE] et FCI) du partenariat entre le Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques et le [Fonds de recherche biomédicale du Canada](#).

Annexe 1 : Ententes de financement et accords de contribution avec le gouvernement du Canada

Année de signature	Renseignements supplémentaires
1997	L'entente de financement originale établissait les modalités de répartition du financement octroyé à la FCI de 1997 à 2009, à hauteur de 4,39 milliards de dollars, et versé par la FCI aux bénéficiaires admissibles. Cette somme a généré 1,7 milliard de dollars en revenus d'intérêt, montant que la FCI a utilisé pour financer des projets et couvrir des dépenses d'exploitation.
2010	En juillet 2010, la FCI a conclu une deuxième entente de financement avec le gouvernement du Canada. Lors du budget fédéral de 2009, le gouvernement a accordé la somme de 600 millions de dollars à la FCI, qui a engagé la totalité des fonds à sa disposition dans le cadre de cette entente.
2014	En mars 2014, la FCI a conclu avec le gouvernement du Canada un accord de contribution pour la somme de 499,85 millions de dollars allouée dans le cadre du <i>Plan d'action économique du Canada</i> de 2012. La FCI a engagé la totalité des fonds à sa disposition dans le cadre de cet accord.
2015	En septembre 2015, la FCI a conclu un accord de contribution pour la somme de 1,33 milliard de dollars avec le gouvernement du Canada. Les concours de financement en vertu de cette entente sont désormais terminés.
2019	En janvier 2019, la FCI a signé un accord de contribution qui représentait un changement fondamental dans la façon dont le gouvernement du Canada investit dans l'infrastructure de recherche. À la suite de l'annonce faite dans le budget fédéral de 2018, la FCI a entrepris la transition vers un mode de financement permanent, qui est entré en vigueur en 2023-2024. Dans l'accord de contribution de 2019, le gouvernement du Canada a accordé à la FCI la somme de 4,31 milliards de dollars sur 13 ans à compter de 2018-2019, y compris un financement permanent s'élevant à un maximum de 462 millions de dollars par année, à compter de 2023-2024. Depuis 2019, cet accord a été modifié à quatre reprises, la plus récente modification ayant été adoptée en 2021-2022. La FCI tient actuellement des concours de financement en vertu de cette entente.
2022	En mars 2022, la FCI a conclu un accord de contribution avec le gouvernement du Canada pour investir la somme de 495,96 millions de dollars dans le cadre du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques (FIRSB) sur une période de sept ans, qui prendra fin avec l'exercice financier de 2027-2028. Les concours de financement découlant de cet accord de contribution ont abouti à la fin de l'exercice 2023-2024, et la mise en service des projets est en cours.

Annexe 2 : Cadre de mesure du rendement

CRE : Département des communications et des relations extérieures

PAE : Département de la performance, l'analytique et l'évaluation

PFP : Département des programmes de financement et de la planification

RH : Service des ressources humaines

	Indicateur de rendement	Département/service de la FCI responsable de la collecte des données
Contexte		
Environnement de financement de la recherche	Montant du financement des organismes fédéraux de financement de la recherche	PAE
	Montant des déboursés de la FCI (pourcentage du financement des organismes fédéraux de financement de la recherche)	PAE et service des finances
	Montant des engagements de la FCI à de nouvelles contributions financières (pourcentage du financement des organismes fédéraux de financement de la recherche)	PAE et service des finances
Intrants		
Les ressources financières et non financières de la FCI	Pourcentage des administrateurs et administratrices ayant assisté aux réunions du conseil d'administration	Secrétaire du conseil d'administration et PAE
	Pourcentage des Membres ayant assisté à l'assemblée annuelle	Secrétaire du conseil d'administration et PAE
	Autoévaluation des administrateurs et administratrices du conseil d'administration	Secrétaire du conseil d'administration et PAE
	Degré de sensibilisation des administrateurs et administratrices du conseil d'administration au mandat, aux objectifs et aux piliers stratégiques de la FCI	Secrétaire du conseil d'administration et PAE
	Part du budget fédéral alloué à la FCI	PAE
	Montant des versements du gouvernement fédéral à la FCI	Service des finances
	Coûts opérationnels annuels de la FCI	Service des finances
	Frais de fonctionnement en pourcentage par rapport aux sommes versées aux établissements admissibles	Service des finances
	Montant des coûts opérationnels de la FCI en pourcentage par rapport au financement du gouvernement reçu cette année-là	Service des finances
	Nombre de membres du personnel à plein temps	RH et PAE
	Montant des frais de formation par rapport aux salaires et aux avantages	RH et PAE
	Taux de roulement annuel du personnel	RH et PAE
	Durée moyenne en poste	RH et PAE
	Degré de motivation du personnel	Membres de la direction
	Degré de satisfaction du personnel	Membres de la direction

	Indicateur de rendement	Département/service de la FCI responsable de la collecte des données
Activités		
Obtenir l'adhésion des parties prenantes, élaborer des programmes de financement, gérer le processus de soumission des propositions et le processus d'évaluation, administrer les contributions financières, faire du monitoring et des suivis quant au rendement et produire des rapports sur les résultats	Nombre d'événements et d'activités de rayonnement	PAE, CRE, service des finances, PFP et membres de la direction
	Nombre de propositions complètes reçues	PFP
	Taux d'utilisation des enveloppes du Fonds des leaders John-R.-Evans	PFP et service des finances
	Taux de versement des enveloppes du Fonds d'exploitation des infrastructures	PFP et service des finances
	Pourcentage de personnes membres des équipes de recherche issues de groupes désignés	PAE
	Délai de finalisation des projets dont la valeur est inférieure ou égale à 1 M\$	PAE
	Délai de finalisation des projets dont la valeur est supérieure à 1 M\$	PAE
	Pourcentage de projets dont l'infrastructure est mise en service à la date prévue de fin du projet	PAE
	Pourcentage de rapports financiers et rapports d'avancement de projet reçus dans les délais fixés par la FCI	PAE et service des finances
Extrants		
Tenue de concours de financement afin d'attribuer les fonds	Niveau de satisfaction par rapport à la structure du programme de financement	Membres de la direction et PAE
	Niveau de satisfaction par rapport à l'exécution du programme de financement	Membres de la direction et PAE
Administration des contributions financières et déboursés relatifs aux infrastructures de recherche et à l'exploitation et la maintenance de celles-ci	Nombre de nouvelles contributions financières par programme de financement	PFP et service des finances
	Montant des engagements de la FCI pour les nouvelles contributions financières par programme de financement	PFP et service des finances
	Pourcentage de personnes membres des équipes de recherche dont les demandes de financement ont été approuvées, par groupe désigné	PAE
	Pourcentage de demandes dont les responsables de projet ou d'équipe sont issus de groupes désignés qui obtiennent du financement (taux de réussite)	PAE
	Pourcentage des fonds de contrepartie associés aux projets d'infrastructure	Service des finances
	Nombre de contributions financières avec déboursés	Service des finances
	Pourcentage des déboursés réels par rapport au montant des déboursés projetés	Service des finances
	Pourcentage des déboursés en exploitation et maintenance par rapport aux déboursés en infrastructure	PFP et service des finances

	Indicateur de rendement	Département/service de la FCI responsable de la collecte des données
Communication aux fins de prise de décision et de reddition de comptes	Nombre d'éditoriaux publiés	CRE
	Nombre de personnes effectuant une visite unique sur Innovation.ca	CRE
	Nombre de personnes abonnées à la liste de diffusion électronique	CRE
	Taux d'ouverture des communications par courriel	CRE
	Taux de mobilisation vis-à-vis des communications par courriel	CRE
	Nombre de personnes abonnées aux comptes de médias sociaux	CRE
	Taux de mobilisation sur les médias sociaux	CRE
	Nombre de mentions de la FCI dans les médias	CRE
	Taux de satisfaction de la clientèle	Membres de la direction et PAE
	Taux de satisfaction des parties prenantes	Membres de la direction et PAE
Retombées		
Mise à disposition d'installations et infrastructures spécialisées aux chercheurs, chercheuses et au personnel hautement qualifié	Pourcentage de projets faisant état d'un « équipement hautement spécialisé » dont le statut est « utile » ou « à la fine pointe de la technologie »	PAE
	Nombre total d'infrastructures de recherche financées par la FCI	PAE
Recrutement et maintien en poste des chercheuses et chercheurs parmi les meilleurs au monde	Pourcentage de chercheuses et chercheurs en début de carrière impliqués dans des projets financés par la FCI	PAE
	Nombre de chercheuses et chercheurs attirés par un établissement en raison de l'infrastructure financée par la FCI qui s'y trouve	PAE
	Nombre de chercheuses et chercheurs maintenus en poste dans un établissement en raison de l'infrastructure financée par la FCI qui s'y trouve	PAE
Renforcement de la capacité à mener des activités de recherche multidisciplinaire et appliquée de calibre mondial	Mesure de la qualité de l'infrastructure financée par la FCI, par type	PAE
	Degré d'utilisation de l'infrastructure financée par la FCI	PAE
Formation d'équipes, établissement de collaborations et de réseaux productifs	Nombre de chercheuses et chercheurs hors établissement qui font progresser leur recherche en raison de l'infrastructure financée par la FCI	PAE
	Pourcentage d'utilisateurs et d'utilisatrices de l'infrastructure provenant des secteurs privé, public et à but non lucratif	PAE
	Pourcentage d'utilisateurs et d'utilisatrices externes à l'infrastructure provenant de l'étranger	PAE

	Indicateur de rendement	Département/service de la FCI responsable de la collecte des données
Acquisition de compétences et d'expertises par le personnel hautement qualifié	Pourcentage de projets faisant état des retombées positives de l'infrastructure de recherche financée par la FCI sur la qualité de l'environnement de formation	PAE
	Nombre de stagiaires qui utilisent l'infrastructure financée par la FCI comme principale ressource	PAE
Approfondissement des connaissances scientifiques et technologiques	Nombre d'extrants en recherche rendus possibles par l'infrastructure financée par la FCI	PAE
	Pourcentage de projets faisant état d'activités de mobilisation des connaissances	PAE
	Nombre de droits de propriété intellectuelle liés à l'infrastructure financée par la FCI	PAE
Adoption de solutions innovantes dans l'industrie et la société	Nombre de projets rapportant au moins un accord de licence lié à l'infrastructure financée par la FCI	PAE
	Nombre d'entreprises dérivées créées en lien avec l'infrastructure financée par la FCI	PAE
	Pourcentage de projets faisant état d'au moins un type de bénéfice	PAE
	Nombre d'emplois créés en lien avec l'infrastructure financée par la FCI	PAE
	Nombre de liens établis grâce au Navigateur d'installations de recherche	CRE